

Tout savoir sur la garantie 20 ans produits K•LINE et pose

Les garanties présentées s'appliquent uniquement dans le cadre d'une utilisation normale des menuiseries K•LINE et d'un entretien régulier et approprié.

20 ANS GARANTIES PRODUIT K•LINE	Expert rénovateur K•Line	Garantie légale et décennale
BON FONCTIONNEMENT, SOLIDITÉ, ÉTANCHÉITÉ		
Étanchéité entre dormant et ouvrants (selon classement AEV)	20 ans	10 ans
Tenues mécaniques des profilés et des angles	20 ans	10 ans
Résistance des matériaux (hors rayures et désordres esthétiques)	20 ans	10 ans
Arrachement et résistance des paumelles	20 ans	10 ans

20 ANS GARANTIE DE MISE EN ŒUVRE	20 ans	10 ans
---	---------------	---------------

VITRAGE		
Embugage à l'intérieur du double vitrage	10 ans	10 ans
Défaut d'aspect (selon les règles professionnelles FFPV)	18 mois	18 mois

ACCESSOIRES & QUINCAILLERIE (hors effraction)		
Casse cylindre	2 ans	2 ans
Casse ou manœuvre difficile des ferrures	2 ans	2 ans
Casse ou manœuvre difficile des poignées	2 ans	2 ans
Modification d'aspect des poignées (hors impacts et rayures)	2 ans	2 ans

OCCULTATION (Garantie assurée par nos fournisseurs)		
Déplacement, pièces et main d'œuvre		
BUBENDORFF - Tablier, composants et accessoires + Treuil	2 ans	2 ans
BUBENDORFF - Tablier, composants et accessoires + Motorisation	7 ans	7 ans
SPPF - Tablier, composants et accessoires + Motorisation et treuil	5 ans	5 ans
STORE BSO - Lames, composants et accessoires, motorisation	5 ans	5 ans
Accessoires		
Points de commande complémentaires et box radio X3D	5 ans	5 ans
Points de commande complémentaires en radio	2 ans	2 ans

LAQUAGE		
Traitement, corrosion, écaillage		
Fenêtre, coulissant et porte d'entrée alu	10 ans	10 ans
Porte de service	5 ans	5 ans
Changement de teinte et perte de brillance supérieure aux tolérances QUALIMARINE		
Teinte texturé ou sablé (classe 2)	15 ans	15 ans
Teinte satiné (classe 1)	10 ans	10 ans

*La garantie ne couvre pas :

- L'évolution de la brillance, des couleurs ou des matériaux (notamment due à l'exposition du produit),
- Les blessures mécaniques (tous objets susceptibles de blesser le support en profondeur),
- Les réactions chimiques imprévisibles avec les supports,
- Les dommages résultants de farinage, de salissures d'origine biologique et des encrassements,
- Les dommages résultants du non-respect de nos préconisations d'entretien ou d'utilisation de produits de nettoyage.